

AAGLOBAL

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

au capital social de 50000 €

Zac des Ruchères, Bureau D, 35 Rue Maryse Bastié 91430 IGNY

RCS EVRY 852239458

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 01/09/2025

Ajitsing CHAVAN,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société. La Société aura pour nouvelle date de clôture de l'exercice social le 31 Décembre en remplacement de l'ancienne date, à savoir le 30 Septembre à compter du 01/09/2025.

L'exercice en cours sera donc clôturé le 31 Décembre 2025.

Ce changement intervient pour le motif suivant : Afin d'aligner l'exercice comptable sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) pour des raisons de simplification administrative, de lisibilité financière et de cohérence avec nos partenaires comptables et fiscaux..

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif à l'exercice social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Ajitsing CHAVAN, Associé Unique

Ajitsing Chavan

✓ Certified by  yousign